

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

"La performance fondamentale serait de pouvoir donner à chacun l'espérance d'un projet de vie et la motivation pour le réaliser." F. Ditte

Le Cadre légal



C'est la loi n°98-657 du 29 juillet qui définit le cadre législatif et réglementaire des CHRS (Art 157).

"Ces établissements accueillent et accompagnent les personnes et les familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale, ainsi que les étrangers s'étant vu reconnaître la qualité de réfugié ou accorder le bénéfice de la protection subsidiaire en application du livre VII du code de l'entrée du séjour des étrangers et du droit d'asile".

Art. L345-1 du code de l'action sociale et des familles



Le public accueilli

D'une capacité financée de 78 places, le CHRS accueille femmes, couples sans enfant, familles. Les adultes sont âgés de 18 à 59 ans.

Les missions

Accueillir, héberger et accompagner les femmes, couples et familles, en danger dans leur domicile (violences conjugales) ou sans domicile fixe. Dans le cadre d'un projet personnalisé, nos actions socio-éducatives visent alors à résoudre les problèmes générés par la situation d'exclusion, à favoriser l'accès aux droits fondamentaux (logement, travail, éducation, soins et santé, etc.) et à soutenir la personne dans la reconquête d'une indépendance sociale et durable.

Cette démarche s'inscrit dans un processus de contractualisation partant de la volonté de la personne accompagnée et de l'optimisation de ses ressources.

Il s'agit de donner à chacun(e) l'occasion de trouver un temps privilégié pour se reconstruire et ainsi favoriser son insertion au niveau individuel, familial, social et professionnel.

L'accompagnement se développe à travers une relation d'écoute, de soutien, de conseils et d'entraide. Il englobe une approche thérapeutique, c'est-à-dire de travail sur soi et son histoire de vie, de rencontre avec l'autre, ... Il repose sur des principes de loyauté, de transparence, de confidentialité et de confiance et s'articule autour de quatre objectifs

1. Permettre à la personne de clarifier ses idées, ses problèmes et lui faire prendre conscience de ses potentialités,
2. Animer le contrat passé entre la personne et l'établissement,
3. Organiser les médiations professionnelles,
4. Favoriser l'acquisition de connaissance par des approches individuelles et collectives.

Le système pédagogique

- Une équipe pluridisciplinaire qualifiée et militante,
- Des dispositifs d'hébergement diversifiés (chambres individuelles en internat, appartements immeuble collectif, logements diffus).
- Des prises en charge de six mois, renouvelable,
- Un dispositif pédagogique souple pouvant s'adapter à chaque situation personnelle,
- Une inscription active dans une dynamique partenariale.



"Ce que tu fais pour moi, mais sans moi, tu le fais contre moi" - GHANDI